



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 156-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.225

Déposée le : 17.06.2021

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : UDF (Kullmann, Thun) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1178/2021 du 20 octobre 2021
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption sous forme de postulat**

«Kein Täter werden» – projet de prévention destiné aux personnes ayant des tendances pédophiles également dans le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé de :

1. mettre en place ou désigner un service de prévention destiné aux personnes ayant des tendances pédophiles mais n'ayant pas commis d'infraction pénale ;
2. rechercher, pour la mise en place de ce service et en particulier pour ce qui est de son financement, la collaboration avec la Confédération, d'autres cantons, d'autres services spécialisés et des organisations de la société civile ;
3. soumettre, le cas échéant, une demande de crédit au Grand Conseil afin qu'un financement approprié puisse être assuré à long terme.

Développement :

Le canton de Zurich a annoncé cette année la mise en place d'un service de conseil destiné aux personnes ayant des tendances pédophiles mais n'ayant pas commis d'infraction pénale ainsi qu'à leurs proches¹. Ce service fournit, gratuitement pour les résidentes et les résidents du canton de Zurich, les prestations suivantes :

- diagnostic et évaluation des risques ;
- conseils ;
- offres de traitement et de thérapie individuelles ;
- relations publiques ;
- ligne d'assistance téléphonique ;
- site internet ;

¹ <https://www.srf.ch/news/schweiz/therapie-angebot-fuer-paedophile-zuercher-paedophile-erhalten-eine-fachstelle>

- supervision pour les thérapeutes.

L'objectif principal du service de conseil est d'aider les personnes concernées à ne pas commettre d'infraction pénale et de protéger ainsi les enfants contre des agressions sexuelles. Les chiffres de l'Hôpital de la Charité de Berlin, qui a lancé le projet *Kein Täter werden* il y a quinze ans, sont encourageants : deux pour cent seulement des pédophiles ayant suivi une thérapie ont ensuite commis une agression sexuelle sur un enfant.

Selon un reportage de la SRF, le nombre de personnes ayant des tendances pédophiles en Suisse est estimé à 30 000. Fin 2020, un article de la *NZZ* indiquait que la consommation de pornographie infantile a augmenté de façon spectaculaire en particulier pendant la pandémie de COVID-19². Il est donc indiqué de renforcer le travail de prévention pour protéger les enfants d'éventuels abus sexuels. La Confédération écrit à ce sujet :

« Toutefois, l'étude a montré que des lacunes en la matière subsistent, notamment en Suisse alémanique et au Tessin. De plus, il y a dans toute la Suisse un manque de thérapeutes qui soient disposés à traiter des personnes attirées sexuellement par les enfants³. »

Le rapport du Conseil fédéral *Offres de prévention destinées aux personnes attirées sexuellement par les enfants* décrit la forme que pourrait prendre une collaboration entre la Confédération, les cantons et d'autres organisations, en prenant l'exemple du projet de prévention *DIS NO* :

« L'offre de prévention est gratuite. Les frais de l'offre sont couverts par des contributions financières versées par certains cantons et certaines institutions ainsi que par des dons de fondations, d'associations, d'entreprises et de personnes privées. Se fondant sur l'ordonnance sur des mesures de protection des enfants et des adolescents et sur le renforcement des droits de l'enfant, la Confédération soutient également l'association en lui versant une aide financière qui couvre environ 50 pour cent de ses frais⁴. »

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif reconnaît l'importance des mesures préventives visant à protéger les enfants ainsi que les adolescentes et les adolescents contre les atteintes à leur intégrité sexuelle. Toute agression de cette nature perpétrée à l'encontre d'un enfant ou d'un adolescent est inacceptable quelles qu'en soient les circonstances. Il faut tout faire pour empêcher que de tels actes se produisent.

Le Conseil-exécutif prend acte des conclusions de la Confédération qui soulignent une offre de conseil insuffisante dans ce domaine en Suisse, un manque de coordination dans les régions linguistiques et l'absence de financement durable. C'est en Suisse alémanique que la Confédération relève le plus de lacunes. Il ressort en outre de ces travaux que les psychothérapeutes exerçant en cabinet se concentrent davantage sur les conséquences négatives de la stigmatisation au quotidien des penchants sexuels que sur la prévention de la criminalité.

L'état des lieux dressé par la Confédération montre aussi que des offres de conseil existent malgré tout en Suisse alémanique (offre thérapeutique de l'institut des sciences criminelles de Suisse orientale FO-RIO, offre de traitement des cliniques psychiatriques universitaires [UPK] de Bâle). Comme le mentionne à juste titre le motionnaire, le canton de Zurich a par ailleurs mis sur pied en 2021 un service de conseil destiné aux personnes ayant des tendances pédophiles mais n'ayant pas commis d'infraction pénale ainsi qu'à leurs proches. Dans ce contexte, la Confédération a chargé le Département fédéral de l'intérieur (plus précisément l'Office fédéral des assurances sociales) de présenter, d'ici au printemps 2025, un rapport sur les progrès réalisés jusque-là, ainsi qu'un inventaire actualisé des offres suisses de prévention destinées aux personnes attirées sexuellement par les enfants et les adolescents.

² <https://nzzas.nzz.ch/maquazin/kinderpornografie-im-dunklen-reich-der-digitalen-triebtaeter-ld.1587830>

³ <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/politique-sociale/kinder-und-jugendfragen/kinderschutz/praevention-paedosexuelle.html>

⁴ <https://www.parlament.ch/centers/eparl/curia/2016/20163637/Bericht%20BR%20F.pdf>

De l'avis du Conseil-exécutif, la nécessité de mettre en place une offre de conseil indépendante dans le canton de Berne, telle que pointée par le motionnaire, n'est pas encore pleinement démontrée. Le gouvernement est toutefois prêt à examiner la demande du motionnaire dans le cadre des travaux concernant la stratégie cantonale d'aide aux victimes, entrepris suite à l'adoption de la motion 280-2019 Kohli (Berne, PBD) « Stratégie cantonale d'aide aux victimes ». Le Conseil-exécutif propose par conséquent l'adoption de la présente motion sous forme de postulat.

Destinataire

– Grand Conseil